



SAINTONGE

Décision n° 348/2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/011 Réhabilitation complète d'un bâtiment d'habitation en bureaux et construction d'une extension - lot 7 (cloisons - doublages - plafonds)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de notre organisation du 2 avril 2019 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Réhabilitation complète d'un bâtiment d'habitation en bureaux et construction d'une extension" à Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le DCE N° 2020/011 relatif à ce marché établi le 5 février 2020 par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- * Lot 1 (Démolitions - Gros Oeuvre - VRD), estimé à 239.400,00 € HT soit 287.280,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 2 (Charpente métallique), estimé à 26.000,00 € HT soit 31.200,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 3 (Charpente bois), estimé à 27.000,00 € HT soit 32.400,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 4 (Couverture sèche - Bardage métallique), estimé à 61.500,00 € HT soit 73.800,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 5 (Couvertures tuiles), estimé à 12.800,00 € HT soit 15.360,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 6 (Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie), estimé à 136.500,00 € HT soit 163.800,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 7 (Cloisons - Doublages - Plafonds), estimé à 53.200,00 € HT soit 63.840,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 8 (Menuiserie bois - Agencement), estimé à 69.500,00 € HT soit 83.400,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 9 (Électricité Courants Forts et Courants faibles), estimé à 115.000,00 € HT soit 138.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 10 (Plomberie - Chauffage - Ventilation), estimé à 75.000,00 € HT soit 90.000,00 € TTC, (20% TVA)
- * Lot 11 (Revêtement de sol - Faïences), estimé à 47.800,00 € HT soit 57.360,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 12 (Peinture), estimé à 29.000,00 € HT soit 34.800,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 13 (Ascenseur), estimé à 25.000,00 € HT soit 30.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 14 (Fondations spéciales), estimé à 23.000,00 € HT soit 27.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 940.700,00 € HT soit 1.128.840,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 20-19840 paru le 7 février 2020 au niveau national ;

- Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 30 avril 2020 ;
Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 27 octobre 2020 ;
Considérant que 4 offres sont parvenues :
- SARL Pierre FAURE, 9 RUE MARTIN NADAUD, 87350 PANAZOL (57.797,20 € HT soit 69.356,64 € TTC, (20% TVA)) ;
 - PLATREMAX, 16160 GOND PONTOUVRE (53.591,45 € HT soit 64.309,74 € TTC, (20% TVA)) ;
 - AY GOURAUD SAS, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC (44.876,54 € HT soit 53.851,85 € TTC, (20% TVA)) ;
 - HOMNIA MENUISIERS, 17200 ROYAN (71.297,73 € HT soit 85.557,28 € TTC, (20% TVA)) ;
 - SARL Pierre FAURE - Avec la PSE, 9 RUE MARTIN NADAUD, 87350 PANAZOL (61.157,20 € HT soit 73.388,64 € TTC, (20% TVA)) ;
 - PLATREMAX - avec PSE, 16160 GOND PONTOUVRE (55.916,25 € HT soit 67.099,50 € TTC, (20% TVA)) ;
 - AY GOURAUD SAS - avec PSE, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC (47.522,54 € HT soit 57.027,05 € TTC, (20% TVA)) ;
 - HOMNIA MENUISIERS - avec PSE, 17200 ROYAN (74.831,65 € HT soit 89.797,98 € TTC, (20% TVA)) ;
- Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :
- SARL Pierre FAURE, 9 RUE MARTIN NADAUD, 87350 PANAZOL (58.045,20 € HT soit 69.654,24 € TTC, (20% TVA))
 - PLATREMAX, 16160 GOND PONTOUVRE (55.596,45 € HT soit 66.715,74 € TTC, (20% TVA))
 - AY GOURAUD SAS, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC (47.522,54 € HT soit 57.027,05 € TTC, (20% TVA))
 - HOMNIA MENUISIERS, 17200 ROYAN (71.297,73 € HT soit 85.557,28 € TTC, (20% TVA))
 - SARL Pierre FAURE - Avec la PSE, 9 RUE MARTIN NADAUD, 87350 PANAZOL (61.405,20 € HT soit 73.686,24 € TTC, (20% TVA))
 - PLATREMAX - avec PSE, 16160 GOND PONTOUVRE (57.921,25 € HT soit 69.505,50 € TTC, (20% TVA))
 - AY GOURAUD SAS - avec PSE, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC (51.084,30 € HT soit 61.301,16 € TTC, (20% TVA))
 - HOMNIA MENUISIERS - avec PSE, 17200 ROYAN (78.365,57 € HT soit 94.038,68 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres du 4 août 2020 pour Lot 7 (Cloisons - Doublages - Plafonds) rédigé par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit AY GOURAUD SAS, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC-avec PSE, pour un montant de 51.084,30 € HT soit 61.301,16 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Réhabilitation complète d'un bâtiment d'habitation en bureaux et construction d'une extension - Lot 7 (Cloisons - Doublages - Plafonds)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit AY GOURAUD SAS, 13 rue du Docteur Schweitzer, 17500 JONZAC-avec PSE, pour un montant de 51.084,30 € HT soit 61.301,16 € TTC, (20% TVA).

Article 2 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,
Le 06 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex